

Suppression du droit de timbre

Lors de la dernière session des Chambres fédérales, une nouvelle suppression du droit de timbre a été décidée par la majorité. Il s'agit d'un impôt qui concerne les transactions financières, transactions qui sont d'ailleurs exemptées de TVA. Ce droit de timbre rapporte 250 millions. Nul besoin d'être devin pour comprendre que cette suppression est un cadeau fiscal pour les plus cossus et les entreprises très profitables. Cela au moment où il faudrait investir dans les hôpitaux et les transports publics. Un référendum vient d'être lancé. Il doit récolter 50'000 signatures avant le 7 octobre. Des feuilles de signatures sont à disposition à notre bureau.

Age de la retraite

Un récent sondage montrait que 110 ans était sans ambages l'âge incontestable de la vieillesse ! Tout est relatif n'est-ce pas. Dans certaines entreprises, à 50 ans, les employés sont considérés comme trop vieux et inutilisables. Le Parlement a dû introduire une rente pont pour tous ceux qui ne trouvent pas d'emplois au-delà de 55 ans. Et pourtant certains s'escriment à faire croire que travailler jusqu'à 70 ans est une panacée. De jeunes PLR font signer une telle initiative.

Il est important de se souvenir du système exemplaire de l'AVS : les cotisations payées durant l'année financent les rentes de l'année suivante et voilà plus de 70 ans que cela fonctionne. La confédération participe pour 20% et l'AVS, solidaire et transparente paie les rentes pour les retraités les veuves et veufs et les orphelins. Il n'y a pas de capitalisation comme pour la LPP qui accumule à grands frais mille milliards (!) et pourtant diminue les rentes.

Ne nous laissons pas bernier et défendons l'AVS que AVS21 triture et dénature, sans parler de l'augmentation du temps de travail pour les femmes. En septembre, les Chambres voteront. Un référendum paraît inéluctable.

Un mystérieux Qr

PostFinances, les CFF, les banques, les entreprises utilisent de plus en plus une facturation ornée d'un énigmatique carré rempli de signes mystérieux que l'on appelle Qr. L'AVIVO Vaud a invité un délégué de PostFinances lors de l'Assemblée des délégués du 30 juin dernier. Celui-ci a démontré que peu de choses changent concrètement pour le moment et a rassuré l'assistance. Une facture avec ce signe se paie comme si c'était un bulletin rose ou rouge. Ne manquez pas de lire les explications complètes qui paraîtront dans le prochain Courrier de l'AVIVO.

Faites vous vacciner pour protéger vos proches !

AVS21

Parodie d'égalité et camouflet pour les femmes

Par pure idéologie et sans égard pour l'iniquité qui frappe les femmes en activité ou à la retraite, la majorité du conseil national a voté par 124 voix contre 69 l'augmentation à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes. L'AVIVO, qui défend l'AVS depuis plus de 70 ans, est indignée par cette décision. Plus de 300'000 personnes avaient signé une farouche opposition à cette augmentation, comme d'ailleurs le peuple à plusieurs reprises. Car la réalité de la situation qui péjore les femmes au niveau des salaires et des rentes est incontestable.

Les complexes et alambiquées compensations décidées ou encore en discussion ne calment pas la colère de l'AVIVO qui soutiendra un referendum. L'AVIVO n'acceptera pas non plus un bricolage qui mettrait en danger l'universalité du système de l'AVS.

On laisse croire que l'AVS court un danger depuis des lustres, alors que depuis dix ans, le fonds AVS a été huit fois largement bénéficiaire. C'est dû au système exemplaire de l'AVS, sûr, transparent et solidaire. En revanche, le périlleux 2^{ème} pilier qui accumule mille milliards de capital ne fait que baisser systématiquement les futures rentes.

L'AVIVO préconise depuis longtemps que l'on glisse la part obligatoire de la LPP dans le premier pilier, l'AVS, tout en garantissant les droits acquis. Une solution simple mais peut-être trop solidaire pour les thuriféraires de l'augmentation de l'âge de la retraite ?

Christiane Jaquet-Berger
présidente